



Registre des Délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 7 JUN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Juin, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

N°14 Objet : Recours à des vacataires

Date de convocation :
1^{er} Juin 2022

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 27
Procurations : 9

Présents : Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Denis CENTARO, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE -----/
Absents-Excusés : Jean-Luc TURZO pouvoir à Claude MERINDOL, Marc LAURENT pouvoir à Michèle OLLIVE, Joëlle BRETON pouvoir à Nicole DECOSTANZI, Sylvie ABEL pouvoir à Hélène BERNAL, Françoise SCHMERBER pouvoir à Denis CENTARO, Magali MONIER pouvoir à Michel RUIZ, Anne TOUZE pouvoir à David GIACCONE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Paul GATIAN pouvoir à Juan REVERTE-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;
Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant que le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte ;

Considérant que trois conditions caractérisent cette notion :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Considérant la nécessité de créer 8 postes de vacataires au centre culturel et 3 postes de vacataires dédiés aux enseignants en charge des études surveillées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE I : Autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires.

ARTICLE II : Fixe la rémunération de chaque vacation de la manière suivante :

TYPE D'ACTIVITÉ	TAUX HORAIRE BRUT
Professeurs de sophrologie, guitare, basse, batterie, danse, chant, chorale...	22.00 €
Professeur d'éveil musical, chant, chorale Interventions en milieu scolaire	23.00 €
Professeur de piano	24.00 €
Enseignants de l'Education Nationale Etudes surveillées	21.75 €

ARTICLE III : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

ARTICLE IV : Précise que suite à la régularisation des contrats en cours, la commune s'oppose au titrage des indus de paie.

ARTICLE V : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme**

LE MAIRE,

Michel RUIZ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GREASILLON' around the top edge and 'FRANCE' at the bottom. In the center of the stamp, there is a five-pointed star and the text '(B.-50)'. The signature is written in a cursive style.